



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°16 du 15/05/2024

Membres ayant participé à la visioconférence du 15 mai 2024 de 18h00 à 19h00: Damien GUIONIE (Secrétaire Général), Stephen LESFARGUES (DTN), François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN.

Membres excusés : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, Eric DEDIEU, Hervé LAPEYRE, Agnès MASSON-SIBUT, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Boris ROTHERMUNDT (DTN Adjoint), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

### FEUILLES DE MATCH

La CFS souhaite apporter quelques points de précision concernant le remplissage des feuilles de matchs. Pour une meilleure lisibilité, il est exigé d'inscrire les annotations **M** pour les joueurs mutés, **EXT** pour les extensions, ainsi que **18U** et **JFL** dans la colonne **Numéro de Licence**.

De plus, il est impérativement demandé de ne plus utiliser l'annotation **E/ETR** pour désigner les joueurs étrangers.

### ATTESTATIONS COLLECTIVES DE LICENCE

La CFS souhaite rappeler aux clubs que les photos des licenciés doivent être mises à jour à chaque changement de catégorie.

Il est demandé aux équipes de mettre à jour les photos de leurs licenciés au plus vite.

Pour rappel, en cas de doute sur l'identité d'un joueur, la vérification de l'identité doit être effectuée par la présentation de tout justificatif d'identité comprenant la photo de l'intéressé.

De plus, en cas de non-inscription d'un joueur sur l'attestation collective de licence présentée par son équipe, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence du joueur considéré sur la feuille de match ni sur le terrain.

### DEMANDES DE REPORTS, INVERSION, CHANGEMENT DE TERRAIN

La CFS souhaite rappeler aux clubs les informations suivantes concernant les demandes de report, inversion ou changement de terrain :

- Toute demande de report des calendriers doit comporter l'**accord des deux clubs concernés**.
- Les demandes de report de rencontre doivent être effectuées sur le **formulaire fédéral officiel**.
- Les demandes de reports des calendriers définitifs doivent être adressées à la CFS ou la CFJ selon la catégorie concernée ou, dans le cadre de leurs compétences, à leurs décentralisations régionales ou départementales, **quinze (15) jours au moins avant la date initiale des rencontres concernées**.

### CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

#### CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE A

Report 1<sup>ème</sup> Journée – 12 mai 2024

LA GUERCHE HAWKS vs VALENCIENNES VIPÈRES – D2A014 : [2-16, RAS, rencontre homologuée](#)

**CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE DE SOFTBALL**

5ème Journée – 12 mai 2024

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs SAINT-RAPHAËL COMANCHES - D1M051 : [4-9, RAS, rencontre homologuée](#)

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs SAINT-RAPHAËL COMANCHES - D1M052 : [3-7, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1M053 : [5-2, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1M054 : [8-5, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1M055 : [7-14, RAS, rencontre homologuée](#)

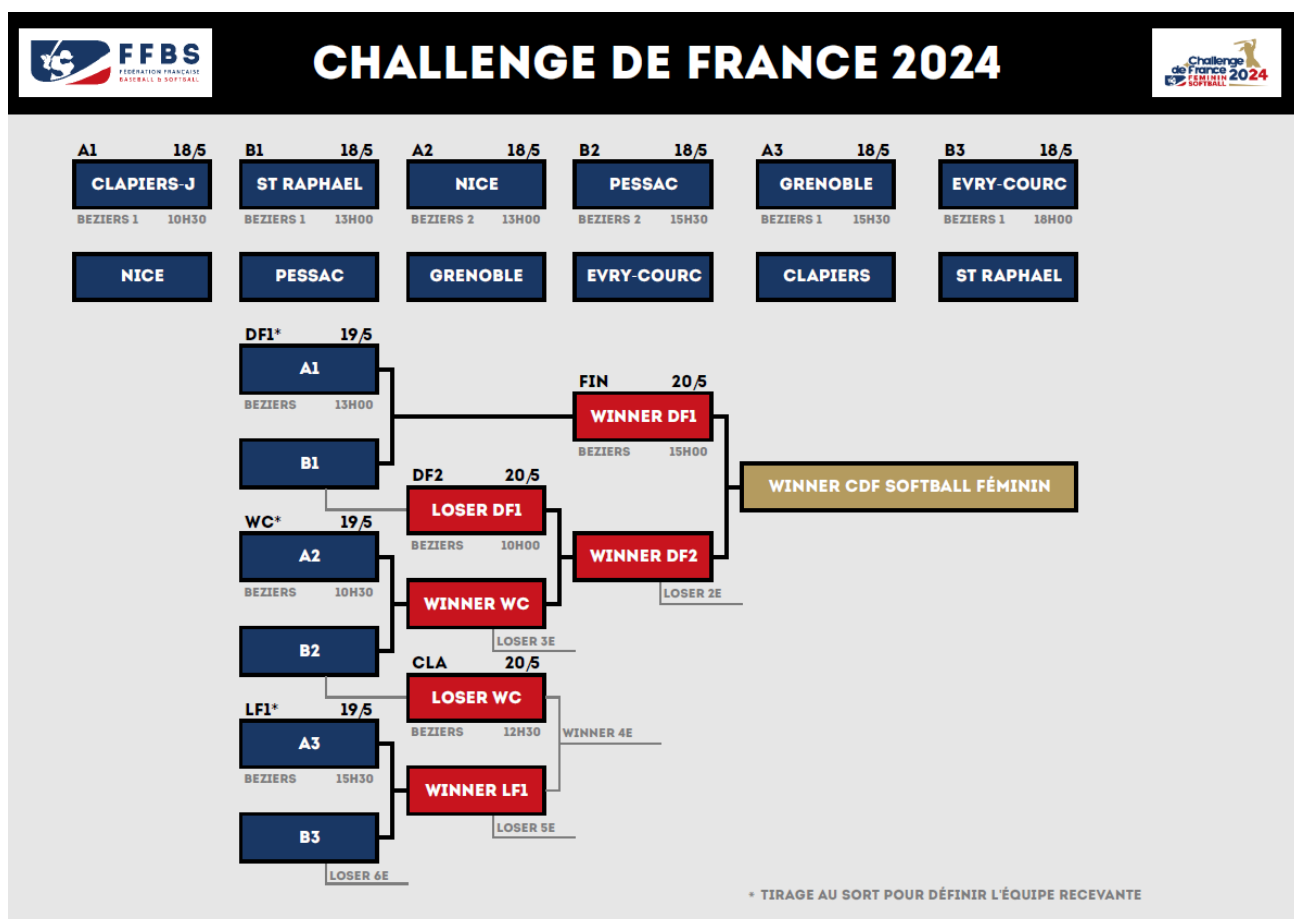
PESSAC PANTHÈRES vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1M056 : [1-9, RAS, rencontre homologuée](#)

**CHALLENGE DE FRANCE FÉMININ DE SOFTBALL**

La réunion technique du Challenge de France Féminin de Softball a eu lieu le mardi 14 mai 2024 à 20h00.

La CFS souhaite une bonne compétition aux 6 équipes engagées et remercie le club de Béziers pour son organisation.

Veuillez trouver ci-dessous le nouveau planning de la compétition :



**DATES CHALLENGES DE FRANCE 2025**

Prévisionnel des dates pour l'année 2025 :

- Challenge de France Baseball **8 mai - 11 mai**
- Challenge de France Softball Féminin **7 juin-9 juin**
- Challenge de France Softball Masculin **19 avril-21 avril**

**CALENDRIERS / REPORTS / INVERSIONS**

Les clubs de **Meyzieu** et d'**Eysines** ont fait une demande de report pour la J9 du championnat de Division 2 Baseball.

**Demande : Avancer la première rencontre le samedi 08/06 à 16h et la seconde rencontre le dimanche 09/06 à 11h.**

**Accord CFS**

Les clubs de **La Guerche de Bretagne** et de **Bréal-sous-Montfort** ont fait une d'inversion pour les J7 et J8 du championnat de Division 2 Baseball.

**Demande : Jouer la J8 le 26/05 et la J7 le 02/06**

**Accord CFS**

Les clubs de **Nice** et **Eysines** ont fait une demande de report pour la J7 du championnat de Division 2 Baseball.

**Demande : Avancer la première rencontre du dimanche 26 mai à 10h - demande hors délai**

**Refus CFS**

Les clubs de **Nice** et **Eysines** ont fait une demande de report pour la J8 du championnat de Division 2 Baseball.

**Demande : Avancer la première rencontre du dimanche 02 juin à 10h**

**Accord CFS**

Les clubs de **La Rochelle** et **Savigny** ont fait une demande de report pour la J9 du championnat de Division 1 Baseball.

**Demande : Avancer la première rencontre le samedi 29/06 à 17h et la seconde rencontre le dimanche 30/06 à 11h.**

**Accord CFS**

Les clubs du **PUC** et de **Contes** ont fait une demande de report pour la J4 du championnat de Division 2 Masculine Softball.

**Demande : Avancer la première rencontre du dimanche 19 mai à 10h - demande hors délai**

**Refus CFS**

Les clubs de **Sénart** et de **Valenciennes** ont fait une demande de report pour la J6 du championnat de Division 2 Baseball.

**Demande : Reculer la première rencontre du dimanche 19 mai à 12h - demande hors délai**

**Refus CFS****OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL BALLE LENTE**

Les inscriptions pour l'Open De France De Softball Balle Lente, prévu les 06 et 07 juillet à Nantes, se sont terminées le 12 mai.

La CFS nomme Monsieur MAYS François comme Commissaire Technique de la compétition.

Pour l'instant, trois équipes sont inscrites, Nantes, Limeil-Brévannes et l'entente Clamart/BK. La tenue de la compétition est confirmée.

La compétition qualifie l'équipe victorieuse pour la Coupe d'Europe de softball mixte balle lente la saison suivante.

### **RAPPEL IMPORTANTS**

#### **Temps entre chaque rencontre**

En cas de rencontres successives opposant les mêmes équipes, la CFS préconise que l'intervalle entre la fin de la première rencontre et la suivante soit de **quarante-cinq (45) minutes**, en baseball et en softball.

#### **Comptage des lancers pour les lanceurs 18U en baseball**

Les 18U sont soumis à un quota de lancers en baseball. **Le comptage des lancers est à la charge de l'équipe du lanceur concerné.** Ce n'est pas au scoreur de compter les lancers en championnat D1 ou D2 de baseball, ni même de s'assurer que cette tâche est prise en compte par l'équipe.

Le comptage des lancers n'est pas non plus assuré par l'outil myWBSC ; le comptage fourni par celui-ci ne peut être considéré comme officiel.

#### **MyWBSC**

Cette saison, et pour la 1ère fois, la D1 Baseball est gérée par myWBSC. Les rencontres sont donc visibles en direct sur le site « stats ffbs » lorsqu'un opérateur tablette est présent à côté du scoreur papier.

A la fin du match, le match devient « UNOFFICIAL ». Ceci est visible lorsqu'on clique sur le match.

---

**21/04/2024, 11:00**

Terrain Annie Couton

**UNOFFICIAL**

Il restera dans ce statut tant qu'il n'aura pas été vérifié par le directeur du championnat.

Après vérification, celui-ci passe le statut à « OFFICIAL ».

**14/04/2024, 11:00**

Sénart Baseball Field

**OFFICIEL**

Certes, les opérateurs ont comme consigne de vérifier les lanceurs et les statistiques avec le scorage papier, mais il n'y a que 45 minutes entre les matchs et il n'est pas toujours possible de tout vérifier après le match.

De ce fait, le directeur du championnat vérifie la saisie et peut être amené à modifier les lanceurs gagnant / perdant, changer un hit en choix défensif...

Merci donc pour votre indulgence.

**Transferts internationaux**

Article 86 des Règlements Généraux :

*“Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d’un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié.”*

**Liste des 30**

Article 159.4 des Règlements Généraux :

*“Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.*

*Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l’Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.*

*Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu’à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive.”*

Les listes provisoires des 30 noms étaient donc attendues au plus tard :

**Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin**

**Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin**

**Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin**

**Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball**

**Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball**

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

**Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin**

**Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin**

**Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin**

**Le 29 Mai 2024 pour la Division 2 de Baseball**

**Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball**

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

**RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT**

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 9 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs**

**RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS****Roster Imprimé**

Il est important de fournir un roster imprimé datant **de moins de 3 jours** lors de chaque match.

L'attestation collective de licence servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre (non suspendue par exemple), la CFS demande à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présentes dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur cette attestation collective de licence ("Roster Joueurs" ou "Roster Staff").

**Téléversement des Documents de Matchs**

Les documents de matchs doivent être téléversés sur [upload.ffbs.fr](http://upload.ffbs.fr) **avant lundi 12h**. Assurez-vous que tous les documents sont **en PDF et en bonne qualité**. Les feuilles de match et les rosters doivent être **en format portrait**, tandis que les feuilles de score doivent être envoyées **au format paysage**, tout comme les décomptes des lancers 18U.

**Communication des Scores**

Les scores doivent être communiqués à la CFS **dans les 2 heures suivant la fin de la rencontre**. Pour cela, un groupe WhatsApp dédié a été mis en place pour chaque compétition. Il est aussi possible d'envoyer les résultats par mail à [cfs@ffbs.fr](mailto:cfs@ffbs.fr). Il faudra identifier les rencontres par leurs numéros et les noms des clubs impliqués, en plus des scores #rencontre Recevant X - X Visiteur (ex: D1F011 Saint-Raphaël 11 - 4 Grenoble).

Pour la D1 Baseball, veuillez trouver **les numéros de rencontres** via le lien suivant :

<https://static.wbcs.org/uploads/federations/14/documents/87a2083b-edd8-f69e-dd76-e4fbdf2679f6.pdf>

Veuillez noter que ce groupe sera utilisé uniquement pour la communication des résultats. En cas de débordement, le groupe sera fermé et les résultats seront à communiquer par mail.

Tout résultat envoyé dans un autre canal que les deux mentionnés ci-dessus ne sera pas pris en compte.

**Signature du Manager Diplômé**

Il est impératif que le manager diplômé signe la feuille de match.

**Remplissage Correct des Feuilles**

Il est important de remplir correctement toutes les feuilles de match.

**RÈGLEMENTS FFBS**

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

**RECOURS**

*Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.*

*L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur; en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

*L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

*Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>*

Jean-Marie Meurant  
Président C.F.S

